

Pendant qu'il faisait ses études au Lycée de Metz, un décret impérial du 27-1-1810 *) donna ordre à ses parents de l'envoyer au Prytanée de la Flèche. Le père d'Emmanuel — farouche légitimiste comme nous l'avons vu — usa de tous les moyens dilatoires à sa disposition pour éluder les ordres de l'Empereur et pour permettre à son fils d'achever ses études à Metz avant de se rendre ensuite à l'École polytechnique. Mais il se fit rabrouer par le préfet Jourdan, lui-même talonné par le Ministre de la Police de Paris. Toutefois, Charles E. Joseph d'Huart réussit-il à traîner l'affaire jusqu'en avril 1811 avant que son fils fût « déporté » à la Flèche et à Saint-Cyr. Ce qui fut essentiel pour la famille, c'est qu'Emmanuel « ne parut sous les aigles napoléoniennes que pour assister à leurs revers » (1). Le 16-6-1814, il entra dans la compagnie écossaise des Gardes-du-corps du roi, mais le 25-3-1815, il franchit la frontière avec Louis XVIII, « sa tête étant proscrite et vouée à la mort par une loi de sang empruntée aux fureurs de 1793 » (2). De Gand, Emmanuel d'Huart revint en son pays natal pour aller demeurer chez ses cousins à Bertrange. Mais inscrit d'office sur les rôles de la milice du royaume des Pays-Bas, il s'y vit « traqué pour ainsi dire comme réfractaire par la gendarmerie du pays ». C'est alors qu'il reentra en France pour s'y faire naturaliser le 29-9-1816, « préférant, comme il écrivit, l'épaulette avec la cocarde blanche au fusil et au hawersack hollandais » (3).

Nommé le 20-2-1817 capitaine-lieutenant au 6^e régiment d'infanterie de la garde royale, il servit sous Louis XVIII et Charles X et prit part aux manifestations de Prague, de Londres et de Wiesbaden.

Marié depuis le 1-5-1818 (Paris) à Marie-Emilie-Julie, comtesse de BETHUNE-SAINT-VENANT (1801-1878), fille unique de Louis-Philippe-Eugène, comte de B.-Saint-V. et de J. A. Fr., marquise de Raulin de Belval, Emmanuel d'Huart se retira bientôt du service militaire actif pour des raisons « d'intérêt de famille et obtint d'être attaché comme capitaine de remplacement au 13^e régiment de chasseurs à cheval ».

Le 19-5-1828, Emmanuel et son frère Henri (4) vendirent les forges de La Sauvage et Herserange aux consorts Aubé et Manuel, qui en avaient été les baillistes depuis plusieurs années (5 **).

*) A. Sprunck (Hémécht 1964/3, p. 286) cite erronément Emmanuel sous le nom d'Auguste, âgé de 19 ans; fils de Jacques d'Huart de Bertrange et que le décret impérial aurait aussi fait admettre au Prytanée de la Flèche. Il y a confusion car Jacques n'avait pas de fils prénommé Auguste.

**) Profitant de la bonne conjoncture d'après 1840, Manuel sollicita en 1841 l'autorisation de construire un deuxième haut fourneau à La Sauvage. Six ans plus tard, il put même ériger un troisième haut fourneau à l'emplacement des anciennes affineries. Mais en 1848, il n'y eut plus que deux fourneaux en activité, l'un chauffé au bois, l'autre au coke.

A la suite de la ruine de la firme Manuel, la forge fut rachetée par le propriétaire des hauts fourneaux de Longwy, N. Giraud. Mais les affaires ne cessant de péricliter, on éteignit en 1869 le haut-fourneau à bois; huit ans plus tard, toute l'usine cessa de fonctionner.

Le comte de Saintignon qui, entre-temps, était devenu le successeur de Giraud, transforma l'ancienne usine en colonie ouvrière (6).